

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

Etaient présents : M. RIGHI, Maire- M. PIERMANTIER- Mme SOLIDA-
M. CAMELLE- M. MANOCCHI - Mme SUJKOWSKI, M. LECLERC Adjoint,
Mme MALANDRA – Mme MONTI - M. MORANDA- Mme TOMASINI-
Mme MOCQUARD-Mme CALLEGARO– Mme BRUSCO.

Absents représentés :

Mme JOLY qui donne procuration à Mme MONTI.
M. RUBELO-LISA qui donne procuration à M. RIGHI.
Mme CANONICO qui donne procuration à Mme MOCQUARD.
M. NAPOLI qui donne procuration à M. PIERMANTIER.
Mme LAKHBAT qui donne procuration à M. MANOCCHI.
Mme FERRE qui donne procuration à M. LECLERC.
M. LAVANDIER qui donne procuration à Mme SUJKOWSKI.

Excusés : M. RUGGIERI- M. PACINI- M. ATHMANI -M. MEDDOUR- Mme LORANGE-
M. BOTTAZZI.

Secrétaire : Mme CALLEGARO.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la vente du véhicule de la marque Renault Kangoo immatriculé BN-718-QE
à Monsieur David BAZZOLI, au prix de 500 €.

DECIDE de sortir de l'inventaire Communal le véhicule enregistré sous le numéro
VEH16.

- DECIDE la dissolution anticipée de la SPL GESTION LOCALE,
DECIDE la fin des fonctions des administrateurs et des organes de direction et la
conservation du Commissaire aux Comptes,
DECIDE la liquidation à l'amiable de la SPL GESTION LOCALE,
DONNE ainsi tous pouvoirs au représentant de la Commune de voter, conformément
aux décisions prises, aux Assemblées Générales de dissolution et de liquidation de la
Société SPL GESTION LOCALE.

- APPROUVE la convention pluriannuelle entre la Commune de Hussigny-Godbrange et la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy, définissant les modalités de fonctionnement du service commun pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols, à compter du 01 janvier 2024.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

- DECIDE d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier 2024 suite au passage à la nomenclature M 57, qui a pour objectifs de décrire les règles que se fixe la Commune dans le respect de la réglementation applicable (vote et exécution du budget...) de rappeler les principes et méthodes budgétaires, comptables, financiers et de préciser les choix de la collectivité, sur les options permises par la réglementation (régime des provisions, amortissements....)

-PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2024.

Fait à Hussigny-Godbrange, le 21 mars 2024.

Le Maire,
Laurent RIGHI

